



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/40/PV.15
1er octobre 1985

FRANCAIS

Quarantième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA QUINZIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 30 septembre 1985, à 15 heures

Président : M. de PINIÉS (Espagne)
Puis : M. SARRE (Sénégal)
(Vice-Président)
Puis : M. MOSELEY (Barbade)
(Vice-Président)

Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

M. Maynard (Bahamas)
M. Malile (Albanie)
M. Caïd Essebsi (Tunisie)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Allocution de Son Excellence le Général Prem Tinsulanonda, premier ministre du Royaume de Thaïlande

Déclaration de :

M. Herbert (Saint-Christophe-et-Nevis)

La séance est ouverte à 15 h 25.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. MAYNARD (Bahamas) (interprétation de l'anglais) : Au nom du Gouvernement et du peuple du Commonwealth des Bahamas et en mon nom personnel, je me permets de vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence de la présente assemblée. Votre tâche est délicate mais je suis certain que vous vous en acquitterez avec la dignité et l'assurance qui conviennent à un tel poste, notamment au cours de cette session qui marque le quarantième anniversaire des Nations Unies. Nous sommes certains que, grâce à vos talents de diplomate, cette session sera couronnée de succès.

Je tiens également à saisir cette occasion pour féliciter l'ambassadeur Lusaka de l'excellente manière dont il a dirigé les travaux de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Ses grandes connaissances, son entrain et son leadership lui ont permis de diriger les travaux de l'Assemblée au milieu des questions difficiles qui se sont posées pendant son mandat.

En outre, je prends note cette année avec une grande satisfaction des efforts dévoués que déploie le Secrétaire général des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour honorer les idéaux et principes élevés que défend notre grande Organisation et les traduire dans la réalité.

Les Nations Unies célèbrent leur quarantième anniversaire et je me souviens avec plaisir qu'au fil des années l'Organisation a beaucoup oeuvré à la réalisation des buts et principes de sa Charte, à laquelle, en tant que Membres, nous adhérons tous. Certaines critiques des Nations Unies voudraient faire accroire que l'Organisation n'est pas efficace dans le domaine des affaires mondiales; qu'elle n'est plus le meilleur instrument permettant de promouvoir et de maintenir la paix et la stabilité internationales. Mais je réponds ceci : que se passerait-il si les Nations Unies n'existaient pas? Que se passerait-il s'il n'y avait pas une instance multilatérale où les nations puissent s'asseoir ensemble et discuter de leurs problèmes dans une atmosphère d'ordre et de courtoisie? Je ne veux même pas envisager les dangers qui menaceraient le monde sans les Nations Unies. Comme un célèbre commentateur l'a dit au moment de la création de cette Organisation "Le monde est contenu dans les Nations Unies comme un chêne l'est dans un gland".

M. Maynard (Bahamas)

Par conséquent, je suis heureux de noter les différents efforts entrepris par les nations Membres pour célébrer le quarantième anniversaire des Nations Unies. Dans le monde entier, des cérémonies, des concerts, des conférences, des ateliers, des colloques et d'autres événements ont été prévus pour célébrer le quarantième anniversaire et, j'en suis certain, pour permettre aux nations Membres de renouveler leur promesse d'honorer leurs obligations aux termes de la Charte et de ses buts fondamentaux.

J'ai pris note des recommandations faites précédemment à la réunion des présidents de l'Assemblée générale. Les idées avancées par les présidents reflètent des années d'expérience et sa connaissance du système des Nations Unies et donnent des informations importantes sur la manière dont ce système pourrait être amélioré. J'espère par conséquent que l'on tiendra dûment compte de ces recommandations.

Les Bahamas, dans le cadre du quarantième anniversaire des Nations Unies, ont, cette année, essayé de réanimer l'esprit et la lettre des Nations Unies par l'intermédiaire de toute une série de conférences et d'expositions dans les écoles, dans les ministères et dans les organismes de service. Nous continuerons, car c'est là notre manière de reconnaître et d'affirmer l'importance des Nations Unies.

Cette année, qui marque le quarantième anniversaire des Nations Unies, est une bonne occasion pour nous de renouveler notre volonté de contribuer à la réalisation de la paix mondiale. Je demande instamment que le 24 octobre 1985, alors que 1986 sera déclarée Année internationale de la paix, nous renouvelions notre volonté de tenir compte de l'avertissement lancé en 1982 par l'Assemblée générale :

"... prévoir une période déterminée pendant laquelle l'Organisation des Nations Unies et ses Etats Membres consacreront leurs efforts à la promotion des idéaux de paix, en témoignage de leur volonté de servir la paix par tous les moyens possibles." (résolution 37/16)

L'économie mondiale continue de connaître des problèmes sérieux qui exigent notre attention immédiate. Ces problèmes sont exceptionnellement aigus dans les pays en développement, puisque la crise de la dette a sérieusement grevé leurs économies. Le protectionnisme menace d'accroître notre déséquilibre commercial. De plus, le système financier international n'est pas parvenu à réagir de manière positive et efficace en faveur des pays les plus pauvres. Leurs ajustements structurels nécessaires pour parvenir à des solutions à long terme ne sauraient être réalisés qu'avec la coopération du Nord et du Sud.

M. Maynard (Bahamas)

A long terme, nous devons renforcer l'efficacité des systèmes monétaires et financiers internationaux afin de stabiliser les conditions financières internationales et d'en atténuer les caprices. Cela exige, entre autres choses, une plus large répartition du fardeau de l'ajustement, des consultations permanentes entre débiteurs et créanciers, une aide internationale aux pays en développement en matière de gestion de la dette au niveau national, y compris l'information sur tous les aspects de la dette extérieure, et l'application du mécanisme de rééchelonnement pluriannuel à un plus grand nombre de pays débiteurs.

Par conséquent, nous partageons l'idée selon laquelle, dans un effort tendant à atténuer les futures crises économiques mondiales, les rôles que jouent traditionnellement le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale doivent être élargis de sorte que ces organismes puissent fonctionner de manière à faciliter les processus d'ajustement qui, immédiatement, soutiennent la croissance inflationniste et protègent et améliorent les normes élémentaires d'existence; à leur fournir un stimulant catalyseur en vue de mobiliser de plus grands courants de capitaux privés; à améliorer la gestion de la dette extérieure en mettant au point de meilleurs mécanismes de détection rapide et de rééchelonnement de la dette et à tempérer les fluctuations cycliques au lieu de les renforcer.

Le monde est manifestement ébranlé par les effets dévastateurs de la sécheresse qui sévit en Afrique subsaharienne et par les souffrances humaines indicibles qu'elle a engendrées. Les Bahamas louent les efforts méritoires déployés par la communauté internationale qui, dans une certaine mesure, ont permis de soulager cette terrible situation. Les Bahamas ont été heureuses de participer à cet effort international approprié.

Soulager cette situation poignante peut être acceptable en tant que mesure à court terme. Cependant, pour venir à bout des problèmes économiques et écologiques, une prise de conscience accrue de la part des pays donateurs et des institutions financières internationales est aussi vitale que des réformes de politique intérieure.

Les choses étant ce qu'elles sont, la communauté internationale est obligée de tenir compte de l'interdépendance des pays, non seulement en matière de paix et de sécurité internationales, mais également sur le plan de l'économie mondiale. Cela implique nécessairement le renforcement immédiat de la coopération multilatérale. Créer une nouvelle ère de prospérité, tel est le défi que nous devons relever. Il est donc impératif que nous encourageons ce qui favorise l'expansion des économies et des marchés.

M. Maynard (Bahamas)

Tout le monde s'accorde à reconnaître que, si l'escalade de la course aux armements se poursuit, toute l'humanité sera anéantie. Je suis par conséquent stupéfié de voir des milliards de dollars dépensés pour l'achat d'armements alors que des millions d'êtres humains meurent de faim parce que la nourriture fait défaut.

La communauté internationale est saisie de la question du désarmement depuis 1945, et jusqu'à présent on peut compter les résolutions sur le désarmement qui ont été appliquées. Il est plus nécessaire que jamais d'élaborer des mesures fermes en vue de "geler" les armements nucléaires et classiques et d'abolir l'emploi des armes chimiques. Les Etats doivent être encouragés à adopter la notion d'interdépendance en tant qu'orientation principale vers la recherche de solutions positives.

Dans le cadre des efforts visant à faire du désarmement une réalité, mon gouvernement se félicite des démarches entreprises sur le plan régional en vue de la création de zones exemptes d'armes nucléaires, ou zones de paix, en tant que mesures de dissuasion. Nous pensons que si l'on veut être efficace, il faut respecter les conditions suivantes : premièrement, l'initiative doit émaner de tous les Etats de la région; deuxièmement, des dispositions doivent être prises pour s'assurer du respect des accords et en matière de vérification; troisièmement, il faut interdire à toutes les parties de mettre au point de nouveaux dispositifs nucléaires explosifs; quatrièmement, il ne faut pas que les dispositions existant actuellement en matière de sécurité soient bouleversées, au détriment de la sécurité régionale et internationale.

Mon gouvernement est convaincu que, si la prochaine réunion au sommet entre les chefs d'Etat des Etats-Unis et de l'Union soviétique donne lieu à des négociations sérieuses, des mesures positives et concrètes permettant de ralentir la course aux armements pourraient être adoptées.

Ces dernières années, la question de la sécurité des petits Etats a été examinée dans différentes instances internationales, y compris à l'Assemblée générale. Le Commonwealth britannique, l'Organisation des Etats américains (OEA), le mouvement des non-alignés et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) ont tous joué un rôle important pour ce qui est d'identifier les problèmes auxquels se heurtent les petits Etats.

M. Maynard (Bahamas)

Les petits Etats sont particulièrement vulnérables aux caprices du système économique international. Lorsque surgit une crise économique mondiale, les structures économiques déjà fragiles des petits Etats s'affaiblissent encore. De plus, bon nombre de petits Etats, comme les Bahamas, sont des archipels, et de par leur configuration, l'absence de moyens de transport et de communication suffisants constitue un formidable obstacle à leur développement économique. Vient s'ajouter à cet inconvénient le fait que bon nombre de petits Etats, notamment dans la région des Caraïbes, courent le risque de se voir exclus du processus d'aide internationale au développement, au motif qu'ils ne sont pas parmi les plus nécessaires. Le processus de "graduation" de la Banque mondiale ignore les besoins véritables des petits Etats. Il méconnaît en particulier la nécessité de développer l'infrastructure économique nationale de nombreux petits Etats.

Tout aussi important dans le contexte économique est le fait qu'un grand nombre de petits Etats sont sans cesse aux prises avec la nécessité de varier leur économie, dans des sociétés qui opèrent essentiellement à partir d'une source principale d'activité économique.

Bon nombre de petits Etats sont voués aux catastrophes naturelles, telles que les ouragans, les cyclones et les inondations. Les mesures de précaution et les séquelles entraînées par ces catastrophes naturelles épuisent substantiellement des ressources déjà maigres.

Différentes activités illégales menacent la stabilité et la sécurité de beaucoup de petits Etats. C'est le sort des Bahamas qui, en raison de leur structure archipélagique, sont un lieu de transit pour un important trafic illicite de stupéfiants, de violations de l'espace aérien et maritime et de pêche illégale. Il est arrivé que nous ne puissions pratiquement rien faire face à ce genre de situations fâcheuses. Certains autres petits Etats doivent faire face à d'énormes problèmes de commerce illicite d'armements et de passage de frontières en fraude. Le faible nombre de nos populations et, dans certains cas, le fait que le territoire soit largement dispersé ne nous facilitent guère la surveillance de nos frontières.

En raison de la présence de voisins plus importants et plus puissants qui menacent leur intégrité territoriale et politique, de nombreux petits Etats se voient contraints d'encourir des dépenses en vue de se doter d'une force de défense à un coût financier et en main-d'oeuvre très élevé.

M. Maynard (Bahamas)

En raison des difficultés auxquelles nombre de petits Etats doivent faire face sur le plan économique et dans l'attribution des ressources humaines, financières et autres qui sont nécessaires pour lutter contre ces activités illégales, de même que dans leurs efforts visant à préserver leur intégrité territoriale et politique, il appartient à la communauté internationale d'aider ces pays à soutenir leur viabilité économique et à assurer leur souveraineté. Les Bahamas - Etat insulaire en développement - lancent un appel à la communauté internationale pour qu'elle respecte strictement les règles et normes énoncées dans la Charte, lesquelles sont indispensables à la stabilité et à la sécurité des petits Etats.

M. Maynard (Bahamas)

Le Gouvernement et le peuple des Bahamas ont déjà exprimé leur profonde sympathie et leurs condoléances au Gouvernement et au peuple de la République du Mexique à propos de la récente catastrophe provoquée par le tremblement de terre. A cet égard mon gouvernement a été heureux de coparrainer la résolution des Nations Unies sur le secours international en faveur du Mexique et s'est félicité des actions rapides prises par l'Assemblée pour son adoption.

Le Gouvernement des Bahamas est profondément préoccupé devant l'aggravation de la situation dans la sous-région de l'Amérique centrale, qui fait courir encore de plus grands périls à la paix et la sécurité internationales et régionales. Nous pensons que la menace ou l'emploi de la force ne peuvent qu'aller à l'encontre des résultats escomptés et qu'aucun pays ne devraient y recourir. Aussi, nous continuons à apporter notre appui au Groupe de Contadora dans ses efforts pour apporter une solution négociée aux problèmes que connaît cette sous-région. A cette fin, nous sommes d'accord avec le Groupe de Contadora sur le fait que les Gouvernements d'Amérique centrale doivent prendre des mesures pour appliquer les accords figurant dans le Document des objectifs de septembre 1983.

Le Gouvernement des Bahamas estime que la communauté internationale devra continuer de chercher avec opiniâtreté le chemin de la paix même s'il semble se dérober. Les étapes essentielles qui émaillent ce chemin sont aussi variées et aussi nombreuses que les conflits eux-mêmes. La reconnaissance des droits du peuple palestinien à un Etat qui lui soit propre, l'application de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité et la reconnaissance du droit d'Israël et de tous les Etats de la région de vivre en paix permettraient à notre avis de progresser rapidement vers la stabilité dans la région. De même, la tragédie du Liban se joue sur l'arène mondiale depuis trop longtemps et doit cesser. Il faut pour cela assurer le retrait de toutes les troupes étrangères avec une reconnaissance et un respect consécutif de son intégrité territoriale et de sa souveraineté. Il y a un rayon d'espoir et de lumière dans cette sombre tragédie : on a compris que toute solution doit être juste, durable et complète.

La solution du problème de Chypre se dérobe à nous depuis trop longtemps et la récente évolution de la situation de ce pays menace gravement à la paix et la sécurité internationales dans cette région.

Les Bahamas estiment que la paix, la liberté de l'homme et le développement économique et social sont un. Nous souhaitons vivement que soient appliquées rapidement les résolutions du Conseil de sécurité.

M. Maynard (Bahamas)

L'affrontement entre l'Iran et l'Iraq continue à contribuer à l'instabilité et à la fragilité de toute la région et nous estimons qu'il ne faut épargner aucun effort, par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, et par toutes les voies diplomatiques qui feraient participer de manière étroite ceux qui connaissent le mieux les caractéristiques de la région, pour faire cesser ce conflit.

Notre attachement aux droits de l'homme ne doit pas se limiter à nos frontières nationales; il doit également, dans un esprit international, s'étendre aux droits fondamentaux de tous les individus. Les Bahamas garantissent le plein exercice des droits de l'homme à chacun des citoyens et résidents tel que le prévoit les chapitres 16 à 27 de sa constitution. En outre, l'article 28 prévoit réparation en cas de violation des droits de l'homme. Les Bahamas, en 12 années d'existence en tant que nation souveraine et indépendante, ont maintenu la protection des droits de l'homme en tant que priorité fondamentale et entendent fermement rester attachées à cette idée.

Nous saisissons cette occasion pour souligner combien il est important de garantir des droits fondamentaux aux êtres humains et de reconnaître que ce principe est indispensable à une forte croissance et à un développement, réel des nations comme de la communauté internationale. Puisseons-nous, à l'occasion de la Journée des droits de l'homme, le 10 décembre, en cette année du quarantième anniversaire, renouveler notre attachement et notre dévouement à la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Le Gouvernement et le peuple des Bahamas sont encouragés par la résistance croissante de la majorité des Sud-Africains au système d'apartheid. Nous sommes consternés par cette structure législative, sociale, économique et politique odieuse, qui nie les droits fondamentaux et les libertés d'un peuple en raison de la couleur de sa peau. L'apartheid est un système détestable, choquant et repoussant qui foule aux pieds la dignité des êtres humains. L'intention du régime raciste de maintenir ce système est de plus en plus évidente, en dépit de la lutte de la population pour la liberté et la démocratie. L'état d'urgence a provoqué l'une des répressions les plus brutales de l'histoire récente, même de ceux qui sont attachés à des changements pacifiques.

Les Bahamas rendent hommage aux nobles personnalités, qui tel que Nelson Mandela, croupissent dans des prisons pour avoir osé réclamer justice pour leur peuple; je songe à Steven Biko et Victoria Mxenge, qui ont fait le sacrifice

M. Maynard (Bahamas)

suprême à cette cause. Nous appuyons sans réserves les patriotes tels que l'évêque Desmond Tutu et le révérend Allan Boesak, qui continuent à lutter pour que justice soit faite. Cette Assemblée se doit de lancer officiellement un appel en faveur de la libération inconditionnelle de Nelson Mandela.

Nous sommes heureux d'appuyer le peuple en lutte d'Afrique du Sud tant sur le plan matériel que moral. A cet égard nous sommes en faveur des sanctions obligatoires lancées contre l'Afrique du Sud et nous félicitons ceux qui ont adopté des mesures positives dans ce sens.

En tant que membres de cette instance mondiale, nous devons appuyer et appliquer les nobles principes qui honorent la dignité et la valeur de la personne humaine. L'élimination de l'apartheid exige notre attention urgente et immédiate.

Des années de travaux des Nations Unies, du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, de la SWAPO, des Etats de première ligne et de l'Organisation de l'unité africaine se sont cristallisés dans la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, qui représente le projet d'une indépendance pour la Namibie. L'intransigeance de l'Afrique du Sud, qui fait fi des décisions de l'Organisation, son manque de souplesse et son refus d'accepter des approches raisonnables et rationnelles est maintenant exacerbée par sa récente décision unilatérale d'installer un soi-disant gouvernement intérimaire en Namibie. L'indignation internationale est justifiée. En outre, les arguments hors de propos avancés par l'Afrique du Sud ne servent qu'à justifier sa constante intransigeance et ses incursions dans les territoires des Etats de première ligne.

Le Gouvernement et le peuple de Bahamas souhaitent ardemment que la Namibie puisse jouir de son indépendance. Nous savons que l'issue est inexorable car la communauté internationale ne saurait tolérer le déni au peuple de Namibie de son droit à l'autodétermination.

Les Bahamas réitèrent également leur appui à la SWAPO, le représentant reconnu du peuple de Namibie.

M. Maynard (Bahamas)

Je saisis cette occasion pour féliciter les Nations Unies et ses organes compétents pour le travail entrepris à ce jour dans la lutte contre le trafic international des stupéfiants.

Néanmoins, le trafic illicite et l'abus des stupéfiants reste un problème extrêmement grave pour nos sociétés. Il faudra la volonté et l'engagement massifs de la communauté internationale tout entière pour mettre en échec cette activité illégale, et, de ce fait, l'influence destructrice qu'elle exerce sur la trame morale et sociale de nos sociétés.

Les Bahamas se trouvent dans la position peu enviable d'être situées entre les principaux pays producteurs et consommateurs, et la configuration géographique des Bahamas en fait un paradis pour les trafiquants de stupéfiants. Ainsi qu'on l'a fait observer au cours des précédentes assemblées générales et dans les autres organes des Nations Unies, les Bahamas ne sont et n'ont jamais été un producteur de stupéfiants pas plus qu'un consommateur important. Toutefois, la consommation a augmenté en proportion directe du trafic, alors qu'une campagne directe et systématique en vue de la réduction de la consommation aboutirait à une diminution de la production et du trafic. Les pays développés consommateurs, avec leurs ressources supérieures et leur expérience scientifique, peuvent tout spécialement jouer un rôle de catalyseur dans la lutte contre le trafic et l'abus des stupéfiants.

Les Bahamas sont une jeune société. Nous sommes également un petit pays en développement, pauvre en ressources, dépendant d'un flot continu de visiteurs qui doivent se sentir en sécurité et détendus sur nos îles. Nous ne pouvons nous permettre de voir le trafic de drogues gagner du terrain et exercer une influence sur notre société.

Le Gouvernement des Bahamas reste pleinement attaché à l'élimination du trafic international et de l'abus des stupéfiants. Nous nous y employons et continuerons de nous y employer aussi longtemps que ce sera nécessaire, en collaboration avec les organes compétents des Nations Unies et les Etats qui se lancent dans cette lutte dans un état d'esprit analogue au nôtre.

A cet égard, nous nous félicitons de l'initiative visant à l'établissement d'une nouvelle convention contre le trafic des stupéfiants et de la proposition faite par le Secrétaire général de réunir une conférence à l'échelon ministériel en vue d'examiner ces problèmes et d'y trouver des solutions viables.

M. Maynard (Bahamas)

Je suis heureux également de noter que la Décennie des Nations Unies pour la femme a abouti à l'adoption par consensus du document "Stratégies d'avenir jusqu'à l'an 2000", lors de la Conférence tenue récemment à Nairobi, au Kenya. Ce document est destiné non seulement à améliorer le statut des femmes et à les intégrer dans tous les aspects du développement, mais il cherche également à faire en sorte que, durant les 15 prochaines années, la communauté internationale lutte autant que faire se peut pour la paix mondiale.

Il convient particulièrement de noter que c'est au cours de cette année du quarantième anniversaire des Nations Unies, qu'un document d'une telle valeur historique a été adopté par 157 nations du monde. Cette manifestation de solidarité est la preuve de nos efforts en vue d'intégrer et de cimenter nos idées non seulement dans le domaine des questions affectant les femmes, mais aussi dans bon nombre de problèmes généraux d'intérêt international.

Au cours des 15 prochaines années, si les buts définis dans les "stratégies d'avenir" doivent être réalisés, toutes les nations devront travailler activement à cette fin avec bonne volonté et dévouement. Les Bahamas ont toujours accordé une attention particulière à la promotion des intérêts des femmes.

L'on dit que la jeunesse d'aujourd'hui est certainement la génération qui reçoit le meilleur enseignement de toute l'histoire, et que plus de 850 millions de la population mondiale ont de 15 à 24 ans. D'ici l'an 2000, l'on s'attend à ce qu'il y ait un milliard de jeunes. L'on dit également que l'une des ressources les plus précieuses d'un pays est sa jeunesse.

C'est pour ces raisons que les Bahamas ont accordé une attention considérable au développement de sa jeunesse. L'âge moyen aux Bahamas est de 25 ans, et nous estimons que c'est une nécessité vitale, et non une simple vision fantaisiste et idéaliste, de faire en sorte que les besoins et les aspirations de la jeunesse soient satisfaits. Nombre d'activités et de manifestations ont été entreprises en 1985 par le Ministère de la jeunesse, orientées non seulement vers l'identification des problèmes de la jeunesse, mais encore vers la réalisation d'un travail commun avec les jeunes dans la recherche de solutions à ces problèmes.

Alors que l'Année internationale de la jeunesse touche à sa fin, je voudrais féliciter ses organisateurs pour les conférences et autres réunions internationales et manifestations couronnées de succès qu'ils ont mises sur pied au cours de cette

M. Maynard (Bahamas)

année. Je suis également heureux de saluer les efforts conscients entrepris par les Nations Unies en fixant leur attention sur les jeunes et en définissant la contribution qu'ils peuvent et doivent apporter pour façonner l'avenir de l'humanité. A cet égard, il convient de noter en particulier le rôle important des centres de formation des jeunes et du programme des Volontaires des Nations Unies.

Les Bahamas continueront de travailler activement au service des intérêts de la jeunesse, et d'appuyer les Nations Unies dans leurs différentes entreprises destinées à stimuler l'intérêt des jeunes au plein développement de leurs potentiels afin de contribuer de façon positive à l'édification de la société et du monde.

Du 16 au 22 octobre, les Bahamas auront l'honneur d'accueillir les chefs de gouvernement du Commonwealth qui se réuniront à Nassau. Assisteront à cette conférence, les dirigeants de 49 Etats qui représentent plus d'un quart de la population mondiale.

C'est une heureuse coïncidence que la réunion se déroule pendant la session de l'Assemblée générale, car je suis sûr qu'elle aura un impact positif sur nos délibérations, ici même, et débouchera sur un échange sain et fécond d'idées et de politiques sur les principales questions qui caractérisent l'environnement international d'aujourd'hui.

L'accueil des chefs de gouvernement du Commonwealth implique pour les Bahamas qu'elles réaffirment leur appui le plus ferme aux organisations internationales dans leur ensemble, y compris les Nations Unies. Notre appui est aussi ferme que jamais et il continue d'aller croissant. A l'occasion du quarantième anniversaire des Nations Unies, c'est mon fervent espoir que vos délibérations soient accompagnées des vœux de chacun et couronnées de succès.*

* M. Sarré (Sénégal), vice-président, assume la présidence.

M. MALILE (Albanie) : Je voudrais tout d'abord adresser les félicitations sincères de la délégation albanaise à S. Exc. M. Jaime de Piniés pour son élection au poste élevé de président de la quarantième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies et lui souhaiter le succès dans l'accomplissement de ses importantes fonctions.

Je ne peux manquer de faire part au peuple et au Gouvernement du Mexique de la profonde douleur du peuple et du Gouvernement albanais et de leur exprimer les sentiments de sympathie et de solidarité pour les pertes causées par le tremblement de terre qui a frappé le pays.

Cette année, l'Assemblée générale se réunit à une date marquante pour l'Organisation des Nations Unies, le quarantième anniversaire de sa création. C'est dans le feu de la seconde guerre mondiale, alors que les forces de la coalition antifasciste des peuples luttèrent pour venir à bout des hordes nazies-fascistes, que furent jetés les fondements de l'Organisation des Nations Unies.

Les peuples du monde, qui payèrent de leur sang le tribut de la guerre préparée par les puissances impérialistes, aspiraient à édifier, sur les ruines qu'elle devait laisser, un monde meilleur, plus juste. Ils espéraient que l'Organisation des Nations Unies jouerait elle aussi un rôle important dans ce sens.

Dans les premières lignes mêmes de son acte constitutif, l'Organisation des Nations Unies proclamait comme son but fondamental la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales; elle déclarait qu'elle mettrait tout en oeuvre pour libérer l'humanité des horreurs de la guerre, pour développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect réciproque.

Cependant, à cette session commémorative de l'Organisation des Nations Unies, qui offre aussi l'occasion de réfléchir sur son rôle et sur son fonctionnement, la délégation de l'Albanie ne peut manquer de mettre en évidence que la période qui s'est écoulée depuis sa création et la réalité actuelle témoignent que l'Organisation des Nations Unies n'a pas justifié les espoirs des peuples conformément à ses obligations découlant des stipulations de la Charte. Cela est dû au fait que les puissances impérialistes se sont efforcées de la manipuler et de l'utiliser comme un instrument pour justifier leur politique de guerre et d'agression. On ne compte plus les résolutions approuvées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité sur des problèmes très importants qui concernent la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales, mais qui sont restées

M. Malile (Albanie)

lettre morte dans les archives de l'ONU. Il a été fait un abus flagrant du droit de veto, qui est devenu aujourd'hui synonyme d'arbitraire et d'injustice. Au cours de ces quatre décennies, le drapeau des Nations Unies a même été utilisé pour couvrir les interventions et les agressions impérialistes, comme ce fut le cas en Corée, au Congo, au Proche-Orient, etc.

Les superpuissances, par leur politique et leur action, ont foulé aux pieds les principes de liberté et de justice sanctionnés par la Charte. Elles ont fabriqué et appliquent les théories les plus diverses comme celle de l'"interdépendance" ou de la "souveraineté limitée" qui signifient en fait dépendance et soumission. Aux revendications légitimes de désarmement, elles ont répondu en intensifiant la course aux armements qu'elles accompagnent de slogans fallacieux sur le soi-disant "contrôle des armements" et sur "le maintien de l'équilibre des forces".

Il est notoire que l'Organisation des Nations Unies a été créée comme une organisation universelle des pays et des peuples souverains et pacifiques, que le peuple albanais, en tant qu'un des premiers participants actifs du front antifasciste, a saluée chaleureusement en demandant aussitôt à en devenir membre, mais ce droit légitime lui a été nié pendant dix années de suite en raison de la politique discriminatoire des puissances impérialistes et en premier lieu des Etats-Unis.

Au cours de ces trente années, l'Albanie, en tant que Membre de l'ONU, n'a pas manqué de fournir sa modeste contribution à la cause de la liberté des peuples, de la paix et de la sécurité internationales. Elle s'en est tenue de façon conséquente au point de vue selon lequel, à l'ONU comme en dehors d'elle, dans les relations internationales tous les Etats, grands ou petits, doivent être égaux. De concert avec les autres forces démocratiques et pacifiques, l'Albanie socialiste a fait obstacle aux efforts des superpuissances pour manipuler l'ONU et en faire un instrument de la politique impérialiste. Les positions de l'Albanie devant l'Organisation mondiale ont toujours été prises par elle en toute responsabilité, et la voix qu'elle y a fait entendre est la sienne propre. En exprimant ouvertement et sans aucune réserve ce point de vue, que ses vues plaisent ou non à l'une ou à l'autre des superpuissances, l'Albanie a apporté une contribution modeste aux efforts de l'ONU pour remplir la mission qui lui a été assignée conformément à la Charte.

M. Malile (Albanie)

Le Gouvernement de l'Albanie continuera à l'avenir également, comme il l'a fait jusqu'ici, d'être Membre actif de l'ONU. Conséquent dans sa ferme attitude d'opposition à la politique des superpuissances, il collaborera avec les pays démocratiques épris de liberté dans les efforts pour la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales ainsi que pour l'établissement de relations justes et fécondes entre les Etats sur la base de l'égalité et de l'intérêt mutuel.

De même que toute notre politique extérieure indépendante et de principe, les justes et fermes prises de position de la République populaire socialiste d'Albanie à l'ONU sont indissolublement liées au nom et à l'oeuvre de l'architecte de l'Albanie socialiste, du dirigeant éminent et immortel du peuple albanais, le camarade Enver Hoxha. Sous sa conduite, le peuple albanais s'est battu héroïquement contre le fauve fasciste et a libéré le pays en 1944; il s'est engagé dans la voie du socialisme et en quatre décennies a transformé l'Albanie de pays semi-féodal, le plus arriéré de l'Europe, en un pays industriel développé, doté d'une agriculture avancée, d'un enseignement et d'une culture en plein épanouissement.

A la tête de notre parti et de notre peuple pendant près d'un demi-siècle, il a rendu à l'Albanie des services qui font de lui une figure de la plus haute stature et la plus éminente de toute l'histoire de la nation albanaise. Enver Hoxha fut un combattant irréductible de toutes les forces des ténèbres, un ardent défenseur de la lutte des peuples pour la libération nationale, pour le progrès social et le socialisme. Voilà pourquoi il restera toujours pour nous un héros, un éducateur, un symbole de la lutte pour la conquête et la défense de la liberté et de l'indépendance, pour l'édification d'une vie nouvelle. Voilà pourquoi notre peuple est déterminé à marcher toujours dans la voie des enseignements d'Enver Hoxha, car c'est la voie du progrès, de la liberté et de l'indépendance véritables de la patrie.

Je profite de cette occasion, au nom du peuple et du Gouvernement albanais, pour exprimer mes remerciements sincères à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies qui, dans sa séance du 12 avril de cette année, a rendu hommage à la mémoire du dirigeant du peuple albanais, le camarade Enver Hoxha.

Pendant des années, à l'ONU et en dehors d'elle, on a beaucoup parlé des problèmes qui préoccupent l'humanité : des droits des peuples à l'auto-détermination, des problèmes de la défense de la paix et de l'opposition à la

M. Malile (Albanie)

guerre, du désarmement et de l'instauration de justes rapports économiques internationaux, etc. La préoccupation des peuples à propos de ces questions est tout aussi grande que justifiée.

Il est vrai qu'au cours de ces 40 années, le monde n'a pas été entraîné dans une conflagration générale, mais cela ne constitue pas un motif de satisfaction particulière, car l'absence d'une guerre mondiale ne peut être identifiée avec l'existence d'une paix véritable. Nous ne pouvons pas oublier le fait que durant la période qui a suivi la seconde guerre mondiale, le monde a connu plus d'une centaine de conflits et de guerres locales dont le coût total, en armes employées et en pertes humaines, n'est pas inférieur à celui de la seconde guerre mondiale. S'il est vrai que les superpuissances ont évité jusqu'à ce jour un conflit direct entre elles, cela ne tient pas à leur souci du sort des peuples mais à leur peur des conséquences catastrophiques qui pourraient en découler au premier chef pour elles-mêmes. C'est pourquoi elles n'oublient pas de chercher et de trouver des issues temporaires à travers un soi-disant dialogue qui devrait les conduire à ce que l'on appelle la "coexistence compétitive" ou une "rivalité contrôlée". Mais cela n'a rien à voir avec la sécurité véritable. Il n'est que de se rappeler qu'un certain nombre de pays et de peuples ont encore passé la majeure partie de la période postérieure à la fin de la seconde guerre mondiale dans une situation de guerre, qu'ils ont été brûlés et dévastés. D'autres vivent encore avec l'angoisse de la guerre ou de la faim, de l'insécurité du lendemain.

M. Malile (Albanie)

La politique d'hégémonie des superpuissances et leur cours militariste conduisent l'humanité vers une nouvelle guerre mondiale. Les budgets de guerre des Etats-Unis et de l'Union soviétique atteignent actuellement des chiffres astronomiques. Des bases militaires et des armes nucléaires ont été installées à tous les coins du monde. Les cieux sont remplis d'avions et de satellites militaires, les mers et les océans de leurs flottes et de navires de guerre, qui menacent les peuples et la paix.

Sous le prétexte de la rupture et du rétablissement de l'équilibre entre elles, elles ont justifié l'accroissement de leurs arsenaux de guerre en armes les plus sophistiquées, allant jusqu'aux préparatifs de ce qu'on appelle la "guerre des étoiles". Sans vouloir minimiser le danger que présente la mise en place d'armes dans les stations orbitales dans l'espace et l'extension de la course aux armements dans le cosmos, nous ne pouvons pas ne pas mettre en évidence le fait que les superpuissances s'efforcent par là de maintenir le monde et les peuples dans un état de tension et d'angoisse permanentes à l'idée des armes nouvelles qu'elles fabriquent : tantôt c'est la bombe à neutrons, tantôt les nouvelles fusées nucléaires, et maintenant, enfin, elles veulent suspendre dans l'espace au-dessus de notre planète une épée de Damoclès qui ferait de l'humanité, en quelque sorte, son otage. Elles souhaiteraient ainsi que la menace de la "guerre des étoiles" fasse oublier aux peuples les centaines et les milliers de fusées et d'ogives nucléaires semées sur la terre entière et capables de la détruire de façon encore plus barbare que les armes venant du Cosmos. Elles voudraient aussi que la menace de la "guerre des étoiles" obscurcisse la vue des peuples au point qu'ils ne voient plus ni la Grenade, ni l'Afghanistan, qu'ils ne pensent ni au Liban ni au sort du peuple palestinien et qu'ils oublient définitivement Hiroshima et le Viet Nam.

Actuellement, à l'Est comme à l'Ouest, on parle beaucoup de l'intérêt et de l'importance des entretiens attendus entre les deux supergrands. De leurs accords, dit-on, dépendrait l'avenir de la paix et de l'humanité. Les Etats-Unis et l'Union soviétique peuvent bien s'asseoir et discuter entre eux, mais la réalité a montré jusqu'ici qu'ils peuvent tout au plus s'entendre sur des marchandages, surtout aux dépens des autres peuples. Ce n'est pas par hasard qu'ils s'abstiennent de révéler beaucoup de leurs accords non seulement aux peuples mais aussi à leurs propres alliés.

M. Malile (Albanie)

Selon le point de vue de la délégation albanaise, toute surestimation et toute illusion que les pourparlers et les accords entre les deux supergrands pourraient résoudre les problèmes qui préoccupent l'humanité, seraient lourdes de conséquences. En particulier cela reviendrait à ne faire aucun cas du rôle que peuvent et doivent jouer les pays Membres de l'ONU et à ignorer cette dernière.

Le sort de la paix et de la sécurité internationale ne peut être laissé seulement entre les mains de ceux qui veulent dominer le monde.

Dans les conditions actuelles, la sauvegarde et le renforcement de la paix exigent que la politique d'agression et de guerre, de l'oppression et de l'exploitation soit démasquée avec force, que soit rejetée la démagogie des superpuissances qui a répandu un brouillard visant à couvrir et à déformer la vision réelle des choses, à obscurcir la perspective d'avenir.

Voici quelques mois, il y a eu 10 ans qu'a été signé l'Acte final de la Conférence d'Helsinki sur la prétendue sécurité et coopération européennes. Et pourtant, 10 ans après Helsinki, l'Europe est encore moins sûre qu'elle ne l'était. Cela apparaît aussi dans un nouvel élément de la situation actuelle, marqué par le fait que les points de tension entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sont passés des zones périphériques à celles où les deux blocs confinent entre eux. L'euphorie d'une décennie passée s'est éteinte pour céder aujourd'hui la place aux accusations réciproques de non-application et de violation des engagements pris. L'Albanie a agi judicieusement en ne se rendant pas à une conférence, qui, manipulée par les superpuissances, était vouée à l'échec. Le temps a montré le bien-fondé de notre attitude.

Les peuples d'Europe voient aujourd'hui clairement que les superpuissances ont intensifié leur politique tendant à mettre le vieux continent à l'ombre de leurs fusées et de leurs parapluies atomiques, qu'elles se comportent en patrons dans leurs zones d'influence respectives, et que même des questions comme celles de la défense nationale échappent à la souveraineté des pays concernés.

Il est évident que, tant qu'existent les blocs politiques et militaires des superpuissances, l'OTAN et le Pacte de Varsovie, et en dépit des conférences et réunions marathons qui se tiennent et des belles paroles qui se disent, il ne saurait être question de sécurité et de coopération véritables en Europe.

Dans les Balkans non plus, la situation n'est pas tranquille; de nouveaux facteurs négatifs la rendent encore plus compliquée. On y attise les animosités et les passions nationales et chauvines, ce qui crée des situations tendues.

M. Malile (Albanie)

Nous avons la conviction que les peuples des Balkans ne permettront pas que leur région redeviennent une poudrière. Ils sont en mesure de comprendre les situations et de décider eux-mêmes en toute souveraineté de leurs rapports entre eux, sans se laisser prendre aux intrigues des impérialistes au détriment des intérêts de chacun d'eux en particulier et de tous les peuples de la péninsule.

En ce qui la concerne, l'Albanie continuera de pratiquer, comme elle l'a fait jusqu'ici, une politique de bon voisinage. Comme résultat de cette politique, avec une bonne volonté et des efforts communs, des relations amicales sont établies entre notre pays et la Grèce, la Turquie et l'Italie. L'Albanie restera un facteur de paix et de stabilité dans cette région; elle ne permettra pas que de son territoire il soit porté atteinte aux pays voisins, aux intérêts de la paix et de la sécurité dans la zone.

Les puissances impérialistes ont fait du Proche-Orient une région d'affrontements incessants, qui ont souvent mis en péril la paix mondiale. Depuis plusieurs décennies, les deux superpuissances, les Etats-Unis et l'Union soviétique, y maintiennent allumées les flammes de la guerre, que tantôt elles attisent et tantôt font baisser. Il est clair qu'elles veulent voir persister une tension permanente dans cette région névralgique, où chaque partie s'efforce de s'assurer des positions dominantes.

La tragédie du peuple palestinien martyr s'est encore aggravée. Au Liban, Israël continue de semer la mort et la destruction aux dépens d'un peuple innocent. Les intrigues et les complots de l'impérialisme, du social-impérialisme et du sionisme dans cette région du monde ont conduit à une guerre fratricide aux graves conséquences.

Nous avons toujours été confiants et nous avons la conviction que les peuples arabes, auxquels nous lie une amitié ancienne et traditionnelle, et que le monde connaît comme les précurseurs de civilisations illustres, ces peuples, qui ont fait face au cours de leur histoire millénaire à des hordes et à des invasions féroces, sauront montrer la force de leur unité et arrêter la main criminelle de l'impérialisme et du sionisme.

Le Gouvernement de la République populaire socialiste d'Albanie, conséquent dans son attitude, continuera, à l'avenir également, de soutenir puissamment la lutte de l'héroïque peuple palestinien pour la reconquête de sa patrie qui lui a été ravie, et celle aussi de tous les peuples arabes frères pour chasser de leurs terres occupées les agresseurs israéliens.

M. Malile (Albanie)

Nous pensons que la guerre entre l'Iraq et l'Iran, qui dure désormais depuis cinq ans, doit prendre fin. Cela non seulement serait à l'avantage des peuples amis de ces deux pays voisins, mais servirait aussi la lutte des peuples du Golfe et de cette région contre les puissances impérialistes.

Il est difficile de trouver aujourd'hui, dans le monde, une zone ou une région qui n'ait pas à affronter les interventions de l'une ou de l'autre superpuissance, ou des deux à la fois. En Amérique centrale, le vaillant peuple du Nicaragua doit faire face à une situation de guerre non déclarée de la part des Etats-Unis. En Afghanistan, les patriotes afghans poursuivent leur résistance armée pour chasser les envahisseurs soviétiques. En Asie du Sud-Est, les puissances impérialistes ne laissent pas le peuple cambodgien édifier en paix sa vie libre et indépendante. Le Gouvernement légitime de la République populaire du Kampuchea se voit injustement refuser la place qui lui revient à l'ONU.

Le Gouvernement albanais soutient la juste demande du peuple coréen pour la réalisation de son aspiration nationale à la réunification en toute indépendance de sa patrie, sans aucune ingérence de l'extérieur.

M. Malile (Albanie)

Les pays et les peuples africains, qui ont une longue expérience dans la lutte contre l'ancien colonialisme, se heurtent aujourd'hui aux interventions et aux fourberies du néo-colonialisme, à la rivalité des superpuissances qui s'efforcent de mettre l'Afrique sous leur domination et qui ne laissent pas les peuples africains panser en paix les lourdes plaies que leur a léguées leur séculaire exploitation coloniale; elles incitent à des conflits et même à des guerres sanglantes qui mettent aux prises des peuples et des Etats africains qui n'ont pas, en fait, des intérêts opposés mais qui, au contraire, sont liés par leur lutte commune contre le néo-colonialisme et le racisme.

L'Afrique du Sud, tête de pont de l'impérialisme sur le continent, où domine le féroce régime fasciste d'apartheid, non contente de réprimer par le fer et par le feu le peuple azanien, se comporte aussi avec arrogance envers les Etats africains environnants et se livre contre eux à des provocations et à des agressions incessantes.

Les récents événements en Afrique du Sud, où le régime raciste de Pretoria a perpétré des massacres barbares, qui se sont soldés par des centaines de tués et de blessés et des milliers de personnes emprisonnées parmi la population noire, ont suscité la colère et l'indignation profondes des gens honnêtes partout dans le monde.

Nous sommes convaincus que la terreur et les manoeuvres diaboliques du régime raciste d'Afrique du Sud ne parviendront jamais à étouffer la lutte juste du peuple azanien et du peuple namibien pour leur liberté et leur indépendance nationales. Les peuples et les Etats d'Afrique ne se sont jamais accommodés à cette situation. Le peuple et le Gouvernement albanais, qui nourrissent de profonds sentiments de sympathie et d'amitié pour les peuples africains, appuieront sans réserve, comme ils l'ont fait jusqu'à ce jour, leur juste lutte contre l'exploitation et l'oppression impérialistes, contre le racisme et l'apartheid.

Les peuples du monde, surtout ceux d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie, ressentent toujours plus lourdement le fardeau de la crise et de l'exploitation dont ils sont l'objet de la part des monopoles et des sociétés multinationales, qui ont remplacé à l'époque actuelle les troupes des colonisateurs d'hier. Les prêts colossaux, qui représentent une nouvelle stratégie des puissances impérialistes pour soumettre les pays et les peuples, ont asphyxié l'économie de nombre d'Etats

M. Malile (Albanie)

et les ont conduits au seuil de la faillite complète. Les puissances impérialistes industrialisées ont fait de leur monopole technologique et scientifique une arme de pression pour laisser les peuples et les pays en voie de développement dans un état de retard permanent et pour intensifier leur exploitation néo-coloniale.

La dernière décennie qui s'est écoulée depuis la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les problèmes économiques, a été remplie, dans le cadre de l'ONU et en dehors d'elle, de réunions et de conférences, où les pays en voie de développement ont demandé l'établissement de rapports plus justes dans les relations économiques internationales. Précisément durant cette période, les puissances industrialisées, loin de tenir compte des revendications des pays en développement, ont au contraire accentué l'exploitation et la dépendance économiques de ces derniers. Un élément typique de cette situation grave réside dans l'endettement de ces pays qui, de 152 milliards de dollars environ qu'il était il y a dix ans, atteint aujourd'hui la somme inouïe de 1 000 milliards de dollars. La vie illustre chaque jour de façon convaincante la nécessité pour les peuples et les Etats d'exercer leur souveraineté sur leurs richesses nationales.

Au cours des quatre décennies de son développement libre et indépendant, l'Albanie socialiste a marché d'un pas sûr vers le progrès général et l'élévation du bien-être de son peuple. Il est certain que l'avenir sera encore meilleur, car il repose sur des fondements solides.

L'expérience de l'Albanie socialiste a réfuté la mentalité capitaliste, selon laquelle aucun Etat ne peut aller de l'avant par ses propres moyens. L'application de notre part du principe de l'appui sur ses propres forces n'exclut en aucune manière la coopération internationale. Au contraire, nous avons été et nous sommes pour le développement d'un commerce normal, sans discrimination, fondé sur l'avantage réciproque; nous sommes pour des échanges fructueux dans les domaines culturel, scientifique, ainsi que dans d'autres domaines. A l'avenir également, nous étendrons notre coopération avec les pays qui nous sont voisins et les autres Etats, sur la base des principes connus qui régissent les rapports entre Etats souverains.

"Notre politique à l'égard de nos voisins, comme de tous les autres Etats", a dit le camarade Ramis Alia, premier secrétaire du Comité central du parti du travail d'Albanie et président du Présidium de l'Assemblée populaire "est une politique de principe et conséquente. C'est en vain que certains rêvent et

M. Malile (Albanie)

attendent des changements dans notre ligne de conduite, interprètent les actes politiques et diplomatiques courants et normaux de notre Etat indépendant et souverain comme une soi-disant 'ouverture' de l'Albanie, comme une 'tendance' à se rapprocher d'une partie ou d'une autre. L'Albanie ne 's'ouvre' ni 'se ferme'. Elle ira de l'avant dans la voie qu'elle a suivie jusqu'à présent, une voie qui lui a garanti la liberté et l'indépendance, la défense du socialisme et son bon renom dans le monde."

Nous sommes convaincus que la voie dans laquelle sont engagés l'Albanie socialiste et le peuple albanais s'harmonise et coïncide avec les intérêts des peuples, de ceux qui luttent pour leur libération nationale, pour la justice sociale et la démocratie, pour la vraie paix et et la vraie sécurité internationales.

Bien que nous vivions dans un monde troublé, rempli de contradictions et de confrontations, de tensions et de conflits, nous regardons l'avenir avec confiance. Nous avons toujours cru que la lutte des peuples et les efforts des pays démocratiques et pacifiques peuvent arrêter la main des impérialistes bellicistes et promouvoir le progrès.

Permettez-moi, pour conclure, Monsieur le Président, de vous assurer que la délégation albanaise ne ménagera pas ses efforts afin que cette quarantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies affronte avec réalisme et dans l'intérêt des peuples aux nombreux problèmes importants dont elle a à débattre.

M. CAID ESSEBSI (Tunisie) (interprétation de l'arabe) : Il m'est particulièrement agréable de présenter au Président mes vives félicitations à l'occasion de son élection à la présidence de la quarantième session de l'Assemblée générale, ce qui constitue très justement le couronnement d'une vie passée pour une large part au service de son pays et de l'Organisation des Nations Unies.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour faire part au Gouvernement et au peuple du Mexique des condoléances attristées de la Tunisie et pour leur exprimer nos sentiments de profonde sympathie et de sincère solidarité à la suite de la tragédie qui les a frappés.

M. Caid Essebsi (Tunisie)

La présente session se déroule au moment où notre organisation atteint sa maturité après 40 ans d'activité. Les représentants illustres de nos nations viendront sous peu célébrer, comme il se doit, ce grand événement. Qu'il nous soit permis d'ores et déjà de nous en réjouir, conscients que nous sommes de la chance, sans doute unique dans l'histoire, de nous retrouver, chaque année de plus en plus nombreux, pour discuter de nos problèmes, confronter nos points de vue et essayer tant bien que mal de parvenir à des solutions, dans un effort collectif en quête d'un monde meilleur où règnent la paix, l'entente et le progrès.

Nous ne pouvons pas, cependant, nous empêcher d'exprimer notre préoccupation en raison de l'incapacité dans laquelle se trouve souvent notre organisation face aux défis qui se posent à l'humanité, notamment dans l'accomplissement de la mission capitale que lui assigne sa Charte, celle du maintien de la paix et de la sécurité internationales : incapacité non seulement quant aux moyens de faire aboutir les résolutions issues des délibérations de ses différentes instances, mais aussi quant aux initiatives qui doivent être prises et conduites avec persévérance afin de prévenir les tensions et les conflits, d'intervenir là où un foyer d'incendie se déclare et de faire en sorte qu'il soit éteint ou au moins circonscrit. De plus en plus, tout se passe comme si l'évolution des relations internationales échappait à son emprise et que le traitement des maux qui rongent notre planète devenait l'apanage des superpuissances dont le champ de rivalité s'élargit indéfiniment, confinant notre organisation, qui représente pourtant l'ensemble de la communauté internationale, dans le rôle d'une caisse de résonance, d'un organe d'enregistrement.

Aussi ne devrait-on pas s'étonner que les problèmes qui agitent notre monde demeurent en l'état, que la situation internationale subisse une détérioration continue.

En effet, la tension dans les relations Est-Ouest persiste. Si les négociations américano-soviétiques sur la limitation des armements nucléaires ont repris pour un certain temps, ranimant un espoir qu'avait sérieusement entamé une suspension de plusieurs mois, déploiements et contre-déploiements de missiles se poursuivent. La course au surarmement, s'étendant à l'espace, va bon train. Nous sommes encore loin de pouvoir réaliser notre aspiration fondamentale à une sécurité collective génératrice de paix durable et de coopération féconde.

M. Caid Essebsi (Tunisie)

Par ailleurs, l'enchaînement des conflits régionaux et des actions de déstabilisation met en jeu la paix mondiale et entrave l'oeuvre de coopération entre les nations. Cette évolution est d'autant plus préoccupante que certains régimes, qui font de la violence l'instrument de choix de leurs prétentions hégémoniques, ont de plus en plus recours à la force et à l'agression, au mépris des principes et des règles de droit qui régissent l'ordre international. Des populations innocentes en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie et en Amérique latine se trouvent dans une situation dramatique, hypothéquant sérieusement les chances de développement du tiers monde et, au-delà, l'équilibre et la stabilité de la communauté internationale. La voie est largement ouverte aux interventions étrangères et à la rivalité entre les grandes puissances qui, pour des considérations d'ordre stratégique ou par intérêt propre, ont tendance à s'en accommoder.

Les graves événements, qui ont pour théâtre l'Afrique australe, illustrent à souhait cet état de fait. Face à un régime minoritaire qui a érigé en un système implacable la négation absolue des droits de l'homme les plus élémentaires, le refus de reconnaître ses droits politiques et civiques à la majorité autochtone, celle-ci mène le bon combat et consent les plus lourds sacrifices.

La répression sanglante, qui s'abat sur le peuple sud-africain à la faveur de l'état d'urgence, aussi impitoyable qu'elle soit, n'y pourra rien, pas plus que les expéditions punitives menées par un gouvernement aux abois contre les pays voisins auxquels la Tunisie renouvelle l'expression de son soutien dans l'accomplissement de leur devoir de solidarité agissante avec les peuples opprimés d'Afrique australe, quel qu'en soit le prix.

Jamais jusqu'ici le régime de Pretoria n'a soulevé dans le monde autant d'indignation et de réprobation contre sa politique raciste et ségrégationniste. Même les pays qui lui avaient conservé un préjugé favorable rejoignent les rangs des autres, ceux qui se sont évertués à dénoncer cette politique et à préconiser des mesures énergiques, dissuasives, de nature à y mettre fin. Saluons, à ce propos, le vaste mouvement de protestation qui a gagné l'opinion publique dans ces pays et qui n'a pas manqué de trouver des échos dans les sphères dirigeantes.

En dépit de l'isolement dans lequel on le tient, le régime d'apartheid refuse de s'amender et de reconnaître la légitimité des revendications du peuple sud-africain. Il ne fait pas mystère de son refus, ne serait-ce que de simples mesures d'apaisement telles que la libération du chef de file de l'African National Congress (ANC), Nelson Mandela.

M. Caid Essebsi (Tunisie)

Dans ces conditions, la communauté internationale ne peut assister impuissante à la dégradation d'une situation qui risque d'avoir les pires conséquences sur place tout autant qu'en Afrique et dans le monde. Les Nations Unies devraient prendre les mesures appropriées, comme les sanctions obligatoires réclamées par l'écrasante majorité de leurs membres. Il est urgent qu'elles entreprennent une action énergique ayant pour but d'amener les autorités de Pretoria à la table de négociation avec les représentants légitimes du peuple sud-africain en vue d'organiser son accession immédiate au statut de peuple libre dans un régime expurgé de toute discrimination et de toute ségrégation.

La tragédie sud-africaine a son prolongement en Namibie où le même régime, raciste et obstiné, persiste à refuser au peuple namibien le droit à l'autodétermination et à la dignité. Ce faisant, il brave la communauté internationale de la façon la plus caractérisée, puisqu'il fait obstacle depuis sept ans à l'application de la résolution 435 (1978) prévoyant l'organisation d'élections libres sous l'égide des Nations Unies.

Là aussi, comme en Afrique du Sud, rien n'indique que les autorités de Pretoria entendent rebrousser chemin. Aussi est-il plus que jamais nécessaire qu'une date définitive soit fixée pour l'accession de la Namibie à l'indépendance et que les membres du Conseil de sécurité, singulièrement ceux qui composent le Groupe de contact, assument enfin leurs responsabilités afin de traduire dans les faits la résolution 435 (1978) dont ils sont les initiateurs.

M. Caid Essebsi (Tunisie)

La Tunisie, qui a toujours soutenu les justes causes de la liberté et de la dignité où qu'elles soient, se sent particulièrement solidaire des peuples sud-africain et namibien dans leur lutte héroïque pour la conquête de leurs droits légitimes. Elle réaffirme son appui sans réserve aux mouvements de libération et à leurs représentants authentiques.

Les développements intervenus dans la situation au Tchad, marqués notamment par l'accord sur le retrait des forces étrangères du territoire tchadien conclu l'année dernière entre la France et la Libye, n'ont malheureusement pas encore abouti à un règlement définitif des problèmes de ce pays frère, conformément aux principes du droit international et de la Charte de l'OUA. Le territoire n'est pas encore complètement libéré. La réconciliation nationale n'est pas encore chose faite.

La Tunisie a toujours appelé à cette réconciliation comme prélude à la reconstruction du pays dans l'unité, la fraternité et la paix retrouvées, à l'écart de toute ingérence extérieure. Elle appuie les efforts louables déployés à cette fin et espère que le jour est proche où ils seront couronnés de succès.

Au Sahara occidental, la situation demeure une source d'incertitude et d'instabilité dans le Maghreb. Craignant un dérapage dangereux vers une confrontation armée entre les parties au conflit que laissait entrevoir une escalade de la tension survenue à la fin de l'année dernière, et pour répondre aux vœux qui lui ont été maintes fois exprimés par nombre de pays frères et amis, la Tunisie, sous l'impulsion du président Bourguiba, doyen des chefs d'Etat du Maghreb, a pris l'initiative de proposer la réunion d'un sommet maghrébin dont elle serait l'hôte. Ce sommet devait avoir pour objectif principal de poser les principes et, si possible, de concevoir les voies et moyens de réaliser un Maghreb uni sur la base de la confiance mutuelle, du bon voisinage, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, de la concertation sur les questions d'intérêt commun et de la promotion de la coopération entre les Etats de la région. Néanmoins, ce sommet devait fournir, en portant sur l'avenir un regard serein, une occasion précieuse d'examiner en commun les problèmes qui constituent des obstacles à l'édification maghrébine, et dont le problème du Sahara occidental occupe naturellement le premier rang de nos préoccupations.

Nos premières démarches, qui ont été unanimement bien accueillies, ont eu pour effet non négligeable d'encourager la poursuite des pourparlers en cours entre les parties concernées par le problème du Sahara et d'en provoquer d'autres, dont l'un

M. Caid Essebsi (Tunisie)

des résultats - connu de tous - a été le rétablissement des relations d'amitié et de coopération entre le Maroc et la Mauritanie.

Malheureusement, nos efforts se sont heurtés au préalable posé par l'épineux problème du Sahara, du fait de l'échec des discussions qui avaient eu lieu à son sujet. La Tunisie n'avait d'autre choix que de surseoir à la poursuite de son initiative. Si elle lui demeure cependant attachée en raison des nobles idéaux et des profondes aspirations qui l'ont inspirée, elle n'en est pas moins consciente du long chemin à parcourir et surtout des obstacles à surmonter. L'un des plus sérieux en est constitué par le climat de tension croissante instauré par le régime d'un pays de la région, qui mène une politique connue de tous pour son mépris délibéré de la légalité et de la morale internationales ainsi que des règles élémentaires sur lesquelles se fondent les rapports de paix, d'amitié et de coopération entre les nations. Au service de cette politique sont utilisés des menaces maintes fois proférées par ce régime contre ses voisins, des actes de violence commandités par lui pour être commis chez eux, voire la force armée dont il donne souvent des signes non équivoques d'usage.

Face à cette dangereuse situation, dont les risques d'explosion en un nouveau conflit ne sont pas exclus, la communauté internationale se doit d'être attentive. La Tunisie, quant à elle, saura prendre ses responsabilités comme elle le fait toutes les fois que le principe d'indépendance et les exigences de la sécurité sont en cause, notamment lorsqu'elle se trouve elle-même directement concernée.

Le Moyen-Orient offre le spectacle navrant de la mort et de la destruction effrénée. C'est un incendie aux multiples foyers, qui menace de s'étendre encore, si l'on continue à ne pas y prendre garde, pour finir par emporter dans la tourmente la paix et la sécurité du monde entier.

La Tunisie réaffirme sa conviction qu'au coeur de la situation grave dans laquelle s'embourbe cette région névralgique est le problème palestinien, et que la réalité du peuple palestinien, privé de l'exercice de ses droits légitimes, en constitue l'élément fondamental. Notre organisation a donné en son temps une solution à ce problème. Il s'agit évidemment du plan de partage de 1947 qui, à nos yeux, constitue toujours le document de référence pour la recherche sérieuse d'une paix réelle, d'un règlement durable à ce conflit, qui a aujourd'hui presque le même âge que notre organisation.

Est-il besoin de revenir sur ce qui en est advenu, sur les faits patents qui démontrent non seulement le refus opiniâtre de la partie israélienne de se

M. Caid Essebsi (Tunisie)

soumettre à la légalité internationale prescrite par les Nations Unies, mais aussi son obstination inébranlable à dénier tout droit à la partie palestinienne, à faire en sorte qu'elle soit irréversiblement spoliée de la terre qui lui est reconnue, à rejeter toute proposition de compromis d'où qu'elle vienne, y compris de ses plus proches alliés, voire sa persévérance dans l'effort de gagner systématiquement du terrain?

L'important, pour l'heure, c'est de souligner que, du côté arabe, le Plan de Fès, fondé sur la légalité onusienne, jette les bases réalistes d'une solution juste et durable au problème de la région. La Tunisie, qui réitère son soutien à ce plan, estime cependant que toute solution qui implique la reconnaissance des droits imprescriptibles du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'instauration de son Etat et qui obtient l'assentiment de ses représentants légitimes non seulement doit être prise en considération mais aussi et surtout doit être soutenue par une action appropriée de la part de la communauté internationale.

Au Liban, l'armée israélienne continue d'occuper une partie du sud du pays, toujours sous le prétexte fallacieux de garantir la sécurité d'Israël. Elle la maintient sous le joug d'une administration militaire dont les menées répressives n'ont d'égal que l'arbitraire qui s'abat sur le peuple palestinien en Cisjordanie et à Gaza. Les déboires de l'occupant dans cette région constituent, s'il en faut, la preuve que ni la politique de la "main de fer" ni l'enrôlement d'éléments égarés ne viendront à bout de la résistance héroïque du peuple libanais.

M. Caid Essebsi (Tunisie)

Voilà pourquoi la communauté internationale doit mettre Israël en demeure d'évacuer ses troupes, conformément aux résolutions 508 (1982) et 509 (1982) du Conseil de sécurité. L'ingérence israélienne dans les affaires du Liban doit cesser définitivement, son intégrité territoriale et son indépendance mises hors de cause une fois pour toutes.

Au bout de cinq ans d'hostilités mettant les deux pays belligérants à feu et à sang, l'on ne voit pas encore l'issue à cette guerre fratricide qui oppose l'Iraq et l'Iran.

L'on saura gré au Secrétaire général de notre organisation d'être parvenu, au prix de laborieux efforts, à épargner aux villes et aux villages les bombardements massifs qui visaient les objectifs civils et, par là, menaçaient d'extermination des population entières. Mais il est urgent d'arrêter ce conflit qui, en plus des ruines qu'il sème dans les deux pays en guerre, a déjà des retombées dangereuses sur l'ensemble des pays de la région et n'est pas loin d'entrer dans une phase d'internationalisation, sans compter les dégâts causés dans les deux pays belligérants. Il s'agit là d'une évolution grave que d'aucun ne semblent pas réaliser pendant qu'il est encore temps.

La Tunisie, consciente du danger redoutable que recèle la poursuite de cette guerre, renouvelle son appel pressant aux Nations Unies, notamment aux membres permanents du Conseil de sécurité, afin d'arrêter ce cycle infernal et d'engager les parties au conflit sur la voie d'un règlement pacifique. Leur action bénéfique sera d'autant plus aisée que, rappelons-le, l'Iraq a déjà accepté un cessez-le-feu immédiat supervisé par les Nations Unies en vue d'une solution conforme aux principes du droit international et aux résolutions pertinentes des Nations Unies.

Les ingérences étrangères, caractérisées par des interventions armées, bloquent la situation en Afghanistan et au Kampuchea, dont les populations restent privées de leur droit inaliénable à disposer d'elles-mêmes et de se doter du gouvernement de leur choix. Nous assistons, révoltés, aux vagues successives de repression sanglante et aux expéditions punitives qui provoquent l'exode de millions d'innocents hors de leur patrie. La communauté internationale semble astreinte à gérer cet état de fait marqué par des atteintes flagrantes aux principes de la Charte et au droit des gens dans ces deux pays membres à part entière de notre organisation.

La Tunisie, qui a souvent appelé les Nations Unies à entreprendre une action énergique face à cette situation, ne peut que réaffirmer une fois de plus son

M. Caid Essebsi (Tunisie)

attachement aux principes qui doivent présider à la recherche d'une solution pacifique de ces deux conflits, à savoir : le retrait des troupes étrangères de ces deux pays, le respect de leur indépendance, de leur intégrité territoriale et de leur qualité d'Etats non alignés ainsi que du droit des réfugiés à réintégrer leurs foyers.

La situation qui prévaut en Amérique latine retient toute notre attention. Nous voudrions saluer l'avènement des régimes démocratiques dans nombre de pays qui composent cette région. Notre satisfaction est d'autant plus grande que la normalisation s'est faite sans heurts, sur la base du consensus populaire. Nous sommes persuadés que les gouvernements issus du suffrage universel sauront mettre en oeuvre les aspirations de leurs peuples et leur assureront progrès et prospérité.

L'inquiétude que nous inspire la situation en Amérique centrale est atténuée par l'heureuse action menée par le groupe de Contadora, qui oeuvre à l'instauration de la paix et de la coopération entre les Etats de la région. Cette action paraît procéder du même état d'esprit de conciliation et de respect des intérêts légitimes des Etats concernés autant que du principe de non-intervention et de libre détermination des peuples, qui nous anime en tant qu'Etat maghrébin. Aussi la Tunisie exprime-t-elle sa sympathie au groupe de Contadora et son bon espoir que le processus, ainsi déclenché, épargnera aux pays de la région les tensions et les conflits qui ne peuvent que porter préjudice à leur sécurité et à leur développement ainsi qu'à la paix dans cette partie du monde.

La détérioration des relations économiques internationales se traduit par la recrudescence des mesures protectionnistes, l'alourdissement de la dette extérieure, la contraction croissante des flux financiers vers le développement, la chute continue des prix des matières premières; autant de défis que devrait relever une communauté internationale interdépendante.

L'Afrique, qui compte 26 des 36 pays les plus pauvres et environ la moitié des réfugiés dans le monde, se trouve assurément la plus affectée par cette situation. La sécheresse et la désertification ont gravement compromis le processus de développement économique de nombreux pays subsahariens, qui sont devenus tributaires de l'aide internationale pour répondre aux besoins fondamentaux de leurs populations.

M. Caid Essebsi (Tunisie)

Certes, d'importantes initiatives ont été prises au sein des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées par la Banque mondiale et par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) qui ont donné lieu à un bel élan de solidarité internationale dont le mérite revient autant à ses initiateurs qu'à ceux qui ont répondu généreusement à leurs appels.

Cependant, nous voudrions insister sur le lien, à ne pas perdre de vue, entre les actions d'urgence et les mesures à moyen et à long terme de nature à relancer la croissance économique. En plus de l'aide somme toute humanitaire, il est attendu de la communauté internationale qu'elle apporte aux pays africains un soutien substantiel dans leurs efforts en vue d'asseoir une croissance économique stable et soutenue par un apport complémentaire nécessaire.

Cette complémentarité devrait revêtir, selon nous, deux aspects : le premier consisterait en une nouvelle division internationale du travail, selon laquelle les secteurs d'activités économiques seraient répartis entre pays et groupes de pays, compte tenu des capacités et des aptitudes de chacun. L'Afrique a créé et développé, avec le soutien financier et technique de ses partenaires des pays développés, des cultures et des industries d'une qualité éprouvée. En contribuant à la renforcer par des flux financiers et un transfert de technologie accrus dans le cadre de projets communs et de "joint-ventures", ces pays auraient le bénéfice de produits à prix modérés obtenus au moyen d'une main d'oeuvre moins coûteuse.*

* Le Président assume la présidence.

M. Caid Essebsi (Tunisie)

Renonçant délibérément à ces activités, qu'ils continuent d'entretenir à coup de subventions onéreuses pour leurs contribuables et de mesures de protection douanières et autres, qui portent préjudice au commerce international et provoquent le déséquilibre croissant des balances de paiement de leurs partenaires africains, les pays développés s'orienteraient plutôt vers des activités plus rentables pour leurs économies, notamment celles qui nécessitent un haut niveau de compétence technologique et des moyens financiers à leur portée.

Le second aspect de la complémentarité souhaitée serait le développement de la coopération sous-régionale et inter-sous-régionale aussi bien qu'entre pays africains et ceux d'autres régions avec lesquels ils ont des liens traditionnels, tissés par la géographie et l'histoire, ou qui ont atteint un stade équivalent de développement. La mobilisation de leurs ressources naturelles, financières et techniques ainsi que de leurs marchés d'écoulement, en faveur de projets communs réalisés dans le cadre de leurs priorités, ne manquera pas d'avoir un effet bénéfique sur leurs capacités de développement.

Ainsi, les actions judicieuses préconisées par les différentes instances internationales et régionales seraient intégrées dans une stratégie globale sans laquelle des résultats partiels pourraient être obtenus sans que pour autant l'on parvienne à éradiquer la crise qui, soulignons-le, affecte, bien qu'à des degrés divers, le Sud aussi bien que le Nord du Sahara.

Cet exposé exhaustif, par lequel nous voulons marquer notre participation engagée et active aux travaux de notre organisation à l'occasion de cette session privilégiée de son Assemblée générale, montre l'ampleur et la complexité des problèmes qui se posent à la communauté internationale, voire les défis qu'il lui incombe de relever. Mais il évoque également des approches et des orientations qui peuvent être suivies pour la recherche de solutions réelles, susceptibles de renverser une situation internationale dramatique à plusieurs égards, qui va s'aggravant au risque d'atteindre un point de non-retour.

La Tunisie est persuadée qu'une communauté internationale mieux informée, plus sensibilisée, consciente de l'interdépendance de ses membres, aura la volonté et le pouvoir d'opérer les changements nécessaires. A cet effet, elle attribue un rôle de premier plan à notre organisation qui demeure le cadre privilégié pour un dialogue franc et sincère en vue de rapprocher les points de vue et d'instaurer la compréhension indispensable à l'harmonisation des rapports internationaux. Le rôle des Nations Unies est aussi de prendre des initiatives et de les mener à bien en sachant se ménager les conditions favorables à leur aboutissement.

M. Caid Essebsi (Tunisie)

A cet égard, nous nous félicitons des observations et des suggestions faites par le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation.

S'agissant du maintien de la paix et de la sécurité, nous joignons notre voix à la sienne pour lancer un appel aux

...

"membres du Conseil de sécurité, et en particulier les membres permanents, pour qu'ils fassent résolument et délibérément l'effort d'user de leurs prérogatives pour faire du Conseil le gardien de la paix ... que l'arène où s'affrontent des idéologies et politiques opposées..." (A/40/1, p. 7).

Nous sommes de son avis également lorsqu'il déclare :

"... il est de plus en plus manifeste depuis quelques années que les questions économiques, financières, monétaires et commerciales sont si étroitement liées et ont une telle importance politique et sociale qu'on ne peut en traiter comme il convient que dans le cadre d'un processus politique élargi."

(Ibid., p. 10)

Nous concluons avec lui que :

"Dans le domaine économique comme dans le domaine politique, nous sommes tous tenus de faire en sorte que nos institutions soient adaptées aux réalités de notre époque et qu'elles aient prises sur elles" (Ibid., p. 11)

ALLOCUTION DE S. EXC. LE GENERAL PREM TINSULANONDA, PREMIER MINISTRE DU ROYAUME DE THAÏLANDE

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée va maintenant entendre la déclaration du Premier Ministre du Royaume de la Thaïlande.

Le général Prem Tinsulanonda, premier ministre de la Thaïlande, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

M. TINSULANONDA (Thaïlande) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je suis très heureux de vous exprimer, au nom de la délégation thaïlandaise, nos sincères félicitations pour votre élection unanime à la présidence de la quarantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Votre élection à ce poste élevé est une preuve de l'estime et du respect que vous portent les pays Membres des Nations Unies. Nous sommes en outre convaincus que vos qualités bien connues de diplomate, votre grande expérience et votre connaissance approfondie des Nations Unies acquise au cours de ces années seront d'une grande valeur pour l'Assemblée générale dans ses délibérations sur de nombreuses questions importantes. Votre pays, l'Espagne, a été tout au long de l'histoire et demeure encore aujourd'hui l'une des plus grandes sources de la

M. Tinsulanonda (Thaïlande)

civilisation et de la culture occidentales. L'Espagne et la Thaïlande ont vu se développer entre leurs deux peuples des relations de longue date, remontant à plusieurs siècles. Nos deux pays sont dotés d'institutions semblables, la monarchie, et d'une forme de gouvernement parlementaire, et ils entretiennent mutuellement des relations cordiales et étroites. Ma délégation est donc très heureuse de vous voir présider cette assemblée.

M. Tinsulanonda (Thaïlande)

Je voudrais, de même, rendre un hommage bien mérité, au nom de ma délégation, à S. Exc. Paul Lusaka, fils éminent de la Zambie et de l'Afrique et Président de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Ses qualités de dirigeant, son dévouement et sa sagesse lui ont valu notre profond respect, notre admiration et notre gratitude.

Ma délégation voudrait également féliciter très chaleureusement tous les vice-présidents de l'Assemblée générale, représentant les différentes régions du monde. Leur élection reflète très clairement tant la diversité que l'universalité de notre organisation.

Au nom du Gouvernement et du peuple de la Thaïlande et en mon nom propre, je voudrais exprimer au Gouvernement et au peuple mexicains notre profonde sympathie et nos sincères condoléances pour la catastrophe naturelle qui a frappé leur pays lors des récents tremblements de terre qui ont causé tant de pertes en vies humaines et tant de dommages matériels.

Quarante ans ont passé depuis la création des Nations Unies. Au cours de ces quatre dernières décennies, nous avons assisté à l'expansion des activités des Nations Unies jusqu'aux coins les plus reculés de notre globe et dans presque tous les domaines d'activité de l'homme. Tandis que l'Organisation mondiale axe constamment ses efforts sur les moyens d'éviter un troisième affrontement, les domaines qui ont connu la plus grande expansion portent sur le soulagement des souffrances humaines et sur le mieux-être des peuples.

Les Nations Unies sont nées des cendres de la deuxième guerre mondiale, donnant aux nations ravagées par la guerre l'espoir d'une résurgence de la raison et d'une nouvelle ère de paix.

Le genre de raison qui devait prévaloir était en fait considéré comme justifiant la prééminence des aspirations de l'homme sur la raison d'Etat. Des gouvernements puissants étaient restés aveugles aux aspirations de l'homme et avaient mené leurs peuples à la guerre. Nous devons dès maintenant préserver les générations futures du fléau de la guerre.

Pour que dure la paix, il faut que se manifeste une volonté collective de la renforcer. Une telle volonté devrait s'exprimer par le biais de sanctions prises par l'Organisation où les représentants sont nommés par leurs gouvernements.

C'est là en principe la méthode d'approche la plus appropriée puisque l'Organisation est composée d'Etats souverains. Cependant, les événements qui ont suivi ont prouvé que la base sur laquelle les Nations Unies ont été créées a été affaiblie par les violations des principes consacrés dans la Charte. Aussi

M. Tinsulanonda (Thaïlande)

longtemps que les gouvernements respecteront strictement leurs obligations au titre de la Charte, l'Organisation pourra sans aucun doute répondre pleinement aux exigences de notre monde contemporain.

C'est peut-être là que se trouve l'une des imperfections inhérentes à l'Organisation. L'hypothèse selon laquelle les aspirations et souhaits authentiques des peuples sont exprimés par leurs gouvernements ne s'est pas toujours révélée correcte. Dans la conduite de leur politique étrangère, les Gouvernements ne tiennent pas nécessairement toujours compte des exigences de l'homme. Souvent les caprices de l'expérience humaine ne peuvent permettre d'agir sur des questions urgentes qui requièrent des mesures rapides et décisives.

Toutefois les Nations Unies ne peuvent être - selon les paroles du premier Secrétaire général des Nations Unies, Trygve Lie - "que ce que les gouvernements veulent qu'elles soient, ni plus ni moins".

Plus récemment, le Secrétaire général actuel, dans son rapport sur les travaux de l'Organisation, a écrit :

"C'est essentiellement aux gouvernements qu'il appartient de décider s'ils souhaitent coopérer à l'édification ... d'une institution utile, cohérente et efficace, ou s'ils préfèrent choisir la voie qui peut parfois paraître plus facile à brève échéance, en adoptant chacun une politique égocentrique à courte vue."

Cependant, il est de plus en plus évident qu'un débat public au sein d'une instance, où les représentants de gouvernements doivent tôt ou tard répondre à la réaction publique, a permis de prendre conscience de la dimension humaine des affaires internationales. Non seulement l'individu s'est vu investi de droits et devoirs plus importants sur la scène internationale, mais encore de nombreux problèmes internationaux sont de plus en plus considérés en termes humanitaires.

M. Tinsulanonda (Thaïlande)

Les progrès techniques dans le domaine des communications de masse ont également contribué à faire plus largement connaître le drame des tragédies humaines. L'opinion publique est influencée par ce qu'elle lit, entend ou voit au sujet des conflits tragiques au Moyen-Orient et en Amérique centrale, du sort des peuples affamés au Sahel, des personnes déplacées fuyant l'agression et l'occupation étrangères en Afghanistan et au Kampuchea, des Noirs opprimés en Namibie et en Afrique du Sud qui aspirent à la liberté et à la dignité humaine.

Il faut reconnaître aussi que l'on s'efforce de donner l'information en pâture au public en la présentant sous un faux jour, même si c'est dans un souci de faire appel au coeur et à la conscience des gens. Dans la bataille livrée pour se gagner les esprits sur des questions aussi importantes que la survie et le progrès de l'homme, les craintes et les besoins humains sont souvent mis en avant. C'est dire que l'homme de la rue et ses préoccupations jouent un rôle de plus en plus déterminant sur la scène internationale.

Les Nations Unies ont elles aussi contribué à cette situation. Très tôt, elles se sont préoccupées de décolonisation et, aujourd'hui, la majorité de leurs membres sont des Etats dont les peuples ont subi la domination coloniale. Le fait que ces derniers ont été libérés du joug du colonialisme donne au processus de décolonisation toute sa signification humaine. C'est du reste ce même processus qui se poursuit actuellement en Namibie et ailleurs.

En raison de leurs dimensions humaines, les activités des Nations Unies, de leurs institutions spécialisées et de leurs autres organes dans le domaine du développement économique et social ont suscité un appui universel. Il n'est donc guère surprenant que des programmes comme la vaccination des enfants à travers le monde, de meilleurs logements pour la population rurale, le rôle des femmes dans le développement et la sécurité alimentaire pour tous soient des questions appelant un appui unanime.

De la même façon, la dimension humaine de certaines questions comme la course aux armements nucléaires, le terrorisme et la violence aveugle suscite les débats d'un vaste public et retient toujours davantage l'attention des gouvernements et des instances internationales. Le danger d'une guerre nucléaire est perçu à juste titre comme la menace ultime, non seulement contre les Etats ou les gouvernements, mais aussi contre l'humanité elle-même. C'est pour cette raison que la Thaïlande se félicite de la décision prise par le Président des Etats-Unis, M. Reagan, et par le Secrétaire général de l'Union soviétique, M. Gorbachev, d'avoir une réunion au sommet à Genève en novembre de cette année.

M. Tinsulanonda (Thaïlande)

Ma délégation pense donc que la crédibilité, voire l'avenir des Nations Unies dépendent de ce que pensent les hommes et les nations non seulement de la façon dont l'Organisation continuera à maintenir la paix et la sécurité internationales, mais aussi de sa capacité à améliorer l'existence et les perspectives d'avenir de l'humanité.

Pour ce qui est de la paix et de la sécurité, ma délégation est d'accord avec l'évaluation faite par le Secrétaire général dans son rapport annuel, notamment en ce qui concerne le rôle utile du Conseil de sécurité. C'est un honneur pour la Thaïlande que d'avoir été élue, pour la première fois dans son histoire, membre non permanent du Conseil de sécurité. Nous nous efforçons d'aborder toutes les questions avec modération et objectivité, sur la base des principes et dans l'intérêt de la paix et de l'harmonie entre les nations. Le fait que la Thaïlande n'appartienne à aucun groupe idéologique au Conseil devrait nous aider à percevoir la plupart des problèmes avec sagesse.

Les importantes questions dont l'Assemblée générale est saisie tendent également à mettre en jeu la paix et la sécurité internationales, avec toutes leurs conséquences humaines appelant une action humanitaire internationale. Les événements en Afrique australe, au Moyen-Orient, en Afghanistan et au Kampuchea en sont un exemple. La communauté internationale est confrontée à tous ces problèmes de même qu'à celui connexe des courants massifs de réfugiés et de personnes déplacées vers les pays voisins. Certes, l'agression, l'occupation et la domination étrangères persistent, mais l'Assemblée n'a pas fait la sourde oreille aux cris des victimes.

Pour ce qui est du Kampuchea, par exemple, l'Assemblée générale adopte à une majorité toujours plus grande des résolutions condamnant l'agresseur étranger et son occupation militaire d'un petit pays voisin sans défense, occupation qui constitue une menace à la paix et à la sécurité de toute la région et bien au-delà. Les mêmes résolutions traitent aussi des énormes problèmes humanitaires inhérents à cette tragique situation. L'important appui manifesté chaque année par la communauté internationale est la preuve que le sort du peuple kampuchéen est véritablement préoccupant en dépit des manoeuvres faites par l'agresseur pour faire croire le contraire. Il faut éliminer la cause profonde du problème, à savoir l'occupation vietnamienne illégale du Kampuchea, afin que le peuple kampuchéen puisse exercer son droit fondamental à l'autodétermination.

M. Tinsulanonda (Thaïlande)

D'autres problèmes qui affectent l'être humain et ses moyens d'existence se sont vu accorder une plus grande priorité dans l'ordre du jour international. Si certains problèmes, comme les disettes de vivres et l'abus de stupéfiants, affectent les trames sociales et économiques des sociétés, c'est principalement sur les individus que leur impact se fait le plus sentir. Ces problèmes suscitent envers les victimes la sympathie et l'appui de toutes les couches sociales, sans égard aux frontières géographiques ou idéologiques. Les programmes d'aide alimentaire en Ethiopie et dans d'autres pays africains et le prochain consensus sur la convocation d'une conférence internationale sur les stupéfiants montrent que le public se préoccupe actuellement de ces problèmes. Il convient peut-être de souligner également les dimensions humaines que prennent d'autres problèmes, comme ceux relatifs aux questions Nord-Sud, afin d'obtenir du public un plus vaste appui et une plus grande coopération internationale.

Dans son rapport annuel, le Secrétaire général dit :

"Les changements économiques que nous connaissons sont d'une telle ampleur et d'une telle complexité qu'aucun pays ne peut s'y adapter en agissant isolément. Nous le constatons, par exemple, dans les tentatives qui sont faites pour protéger la main-d'oeuvre intérieure de la concurrence des importations et qui aboutissent à l'exportation du chômage. De toute évidence, nous devons élargir notre point de vue et approfondir notre compréhension de la nature mondiale des problèmes que nous rencontrons. Une telle analyse doit se fonder sur la pleine reconnaissance de notre interdépendance ainsi que sur la nécessité manifeste de répartir équitablement les sacrifices et de tenir compte des besoins d'autrui." (A/40/1, p. 11)

Peu de problèmes méritent davantage de retenir d'urgence l'attention internationale que celui de la pauvreté qui affecte l'économie et le bien-être social d'un milliard de personnes. Tandis que des experts et des hommes politiques ont tendance à discuter de ces questions dans l'abstrait ou dans le cadre d'intérêts étroits, les hommes d'Etat devraient être dotés de suffisamment de clairvoyance pour mesurer l'ampleur de la catastrophe à laquelle cette situation, si elle se prolonge et s'aggrave, peut nous conduire tous.

Il existe des domaines dans lesquels il appartient au premier chef à un gouvernement, avec l'appui de la population, de prendre des mesures ou de faire les ajustements nécessaires pour redresser la situation. Le Gouvernement du Royaume de

M. Tinsulanonda (Thaïlande)

Thaïlande est au nombre des gouvernements, notamment au sein du monde en développement, qui peuvent s'enorgueillir de nombreuses réalisations dans les domaines économique et social. Cependant, certains problèmes qui dépassent les limites des juridictions nationales peuvent nuire à l'avenir de tous, notamment dans les pays en développement. En raison de leur retard et de leur position vulnérable, les pays les plus pauvres et leurs populations les plus déshéritées succomberaient en premier sous les retombées d'une guerre commerciale. Des problèmes, comme la crise de la dette internationale et la montée du protectionnisme dans les pays industrialisés, ne peuvent que conduire à une catastrophe totale - surtout dans les pays en développement - qui aurait des conséquences mondiales.

La meilleure alternative serait d'oeuvrer de concert afin de favoriser un climat économique et un système d'échanges plus libres, qui profiteraient justement et durablement à toutes les parties. Les petits pays en développement peuvent recourir à la coopération régionale afin d'acquérir une plus grande autosuffisance et une plus grande confiance dans leurs relations avec les autres. Le but de ces efforts régionaux n'est certes pas de susciter l'affrontement avec d'autres pays ou des groupes de pays. Bien au contraire, une coopération qui se fonde sur l'égalité engendre à long terme des bénéfices durables.

A quoi bon la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, si des millions de familles pauvres doivent connaître un dénuement complet après avoir perdu les moyens de mener une existence honnête alors qu'on se sera efforcé d'augmenter leur prise de conscience et de susciter leurs espoirs?

Comment parler des droits de l'homme lorsque plus de 20 millions de Noirs en Afrique du Sud et l'ensemble de la population palestinienne se voient refuser leurs droits fondamentaux et le respect de leur dignité et lorsque des millions de personnes en Afghanistan, au Kampuchea et en Namibie se voient forcées soit de vivre sous l'occupation étrangère, soit de s'enfuir de leur patrie?

Dans quelle mesure peut-on améliorer la qualité de la vie lorsque l'homme vit constamment menacé d'anéantissement et lorsque des ressources toujours plus importantes sont affectées à la fabrication d'armes destructrices au lieu de l'être à des fins constructives?

M. Tinsulanonda (Thaïlande)

Au cours de la prochaine décennie, les Nations Unies devraient porter davantage leur attention sur des questions qui seraient profitables à la grande majorité des peuples du monde. Les résultats des efforts de l'Organisation des Nations Unies se feraient toujours davantage sentir dans les coeurs et les esprits de ces peuples. A leur tour, ces peuples se feraient une meilleure idée de l'Organisation, laquelle, en bénéficiant de leur appui loyal et actif, deviendrait un véritable "town-meeting" du monde.

Faisons donc en sorte que la prochaine décennie s'annonce bien pour l'homme de la rue.

M. Tinsulanonda (Thaïlande)

Pour terminer, je voudrais rendre hommage à notre Secrétaire général. Il est tout-à-fait approprié que ce soit lui qui préside à la commémoration du quarantième anniversaire de cette organisation. Il a remarquablement servi son pays au poste de représentant permanent auprès des Nations Unies et passé de nombreuses années au Secrétariat, à des postes élevés et de responsabilité. Il connaît les Nations Unies comme sa poche, si je puis m'exprimer ainsi. Son attachement au succès de l'Organisation mondiale et à ses nobles buts et objectifs est bien connu de tous. La Thaïlande a été le pays-hôte de nombreuses réunions d'organes des Nations Unies, y compris la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et elle est le siège régional de nombreuses institutions spécialisées. La Thaïlande a, certes, retiré certains avantages de ce fait mais ce profit n'est pas à sens unique et l'Organisation en bénéficie également ainsi que ses Membres.

Au seuil d'une nouvelle décennie, je voudrais réaffirmer la collaboration sans réserve de la Thaïlande avec le Secrétaire général qui assume un engagement que nous partageons tous.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Au nom de l'Assemblée générale, je voudrais remercier le Premier Ministre du Royaume de Thaïlande pour l'importante déclaration qu'il vient de faire.

Le Général Prem Tinsulanonda, premier ministre du Royaume de Thaïlande, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

M. HERBERT (Saint-Christophe-et-Nevis) (interprétation de l'anglais) : De vous voir occuper la place d'honneur à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa quarantième session, me renforce dans ma conviction que la direction de nos travaux de la session se trouve en des mains expertes, doté comme vous l'êtes de nombreuses années d'expérience.

Il est difficile de surestimer le lien historique tissé par les voyages et les explorations du célèbre navigateur, Christophe Colomb entre votre pays et le nouveau monde, dont mon pays fait partie intégrante.

Puis-je, par conséquent, saisir cette occasion, au nom de la délégation de Saint-Christophe-et-Nevis, pour joindre mes félicitations à celles jusqu'ici adressées à votre pays et à vous-même, alors que vous continuez à diriger et à mener ces travaux avec votre compétence achevée et votre dextérité innée.

M. Herbert (Saint-Christophe-et-Nevis)

Je m'empresse également de rendre hommage et de témoigner de l'importance inestimable de sessions comme celle-ci pour la réalisation et le maintien de la paix internationale, de la coopération fonctionnelle, de la sécurité économique, du respect de la dignité des peuples et de la souveraineté des Etats, si petits soient-ils.

Dès lors, le peuple de Saint-Christophe-et-Nevis est fier de s'être libéré du colonialisme et de s'être associé à la fraternité des Nations Unies. Je vous transmets les bons vœux de notre Premier Ministre, l'honorable Dr. Kennedy Alphonse Simmonds, qui a rapidement et brillamment dirigé notre transition de la dépendance coloniale à l'indépendance internationale.

Qu'il me soit permis, à ce stade, de faire part des condoléances du Gouvernement de Saint-Christophe-et-Nevis au Gouvernement et au peuple mexicains pour leur récente expérience tragique. Nous qui vivons dans une région menacée chaque année par les ouragans, comprenons pleinement le sentiment de bouleversement impuissant de la population frappée par la dévastation d'une catastrophe naturelle de cette ampleur.

Notre nation se compose des îles de Saint-Christophe-et-Nevis, appelée également Saint-Kitts-et-Nevis, qui se trouvent dans les Antilles, au sud-est de Porto Rico, près des Etats-Unis et des îles Vierges britanniques, près des colonies hollandaises de Saint-Eustache et Saba, de l'île française de Saint-Barthélémy, des îles française et néerlandaise de Saint Maarten et des colonies britanniques d'Anguilla et de Montserrat.*

C'est peut-être en raison de cette situation géographique que notre peuple comprend immédiatement l'importance d'une démarche multilatérale vis-à-vis de ces questions.

Nous avons hérité des problèmes coloniaux de la monoculture du sucre mais, en dépit des limites imposées par la superficie, la vulnérabilité économique et les caprices du temps, nous avons progressé à pas de géant dans notre développement au cours des deux premières années d'indépendance. En vérité, nous avons jeté les bases d'une diversification économique et d'un meilleur mode de vie pour toute notre population.

* M. Moseley (Barbade), vice-président, assume la présidence.

M. Herbert (Saint-Christophe-et-Nevis)

Quelques jours après notre avènement en tant que nation libre, nous avons été admis à cette auguste enceinte; ce qui signifie que nous reconnaissons qu'en des temps considérablement troublés, les Nations Unies et leurs organes continuent de jouer un rôle prépondérant dans la poursuite et le maintien d'un monde plus pacifique, mieux organisé et plus satisfait.

La question de l'approche multilatérale vis-à-vis de la sécurité des petits Etats et de la création d'un ordre dans l'exploitation des ressources de la mer est particulièrement importante pour nous.

Nous qui croyons en la paix ne devons pas être dominés par ceux qui croient en la force. Nous qui sommes attachés aux nobles idéaux de la CARICOM (la communauté des Caraïbes) ne devons jamais permettre qu'un de nos Etats Membres soit manipulé et déstabilisé par des pressions exercées de l'extérieur. Cela est vrai qu'il s'agisse de pression politique du jeu des puissances, de manoeuvres économiques de la société industrialisée ou du complot de ceux qui détruiraient notre population en faisant le commerce illégal de stupéfiants.

Nous avons été signataires de la Convention relative au Droit de la mer. En tant que nation d'îles, notre peuple a les yeux tournés vers la mer qui l'entoure dans ses efforts pour parvenir à une existence confortable. Nous devons veiller à ce que personne ne puisse piller les ressources de notre zone économique maritime. Nous devons être à même de développer pleinement et pacifiquement l'utilisation économique des fonds marins et les ressources des mers situées au-dessus.

Notre constitution suit fidèlement les préceptes de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elle a été créée expressément pour répondre à la situation particulière que nous connaissons en tant qu'Etat composé de deux îles et nous examinons toutes les questions des droits et libertés fondamentaux, garantissant les droits de chacun, y compris de nos femmes et de tous les enfants.

M. Herbert (Saint-Christophe-et-Nevis)

Des postulats constitutionnels ne sauraient toutefois assurer seuls la création d'une société juste. L'histoire du Gouvernement et du peuple de Saint-Christophe-et-Nevis est une histoire de paix, de justice et de droits de l'homme qui s'identifie pleinement et véritablement aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et se montre à leur hauteur. De plusieurs races mélangées, nous avons fait une seule race; nous avons acquis le droit d'être considérés comme la nation la plus libre de la terre.

Etant donné les conditions qui règnent chez nous, c'est avec stupeur et révolusion que nous devons faire face à la situation ignoble et repoussante qui règne en Afrique du Sud. Notre Premier Ministre a loué la France qui a imposé un embargo sur les nouveaux investissements français en Afrique du Sud; il a loué le Congrès des Etats-Unis pour avoir recommandé l'adoption de sanctions économiques contre un gouvernement minoritaire blanc dictatorial; il a lancé un appel énergique à la communauté internationale représentée par l'Organisation des Nations Unies pour que cette dernière adopte une position de principe contre l'apartheid; il a demandé instamment qu'il soit mis un terme à l'état d'urgence et aux meurtres gratuits ainsi qu'à l'oppression du peuple noir d'Afrique du Sud. Et il a exigé que les peuples de Namibie et de l'Angola puissent jouir de leurs droits acquis de haute lutte à la liberté et à l'indépendance.

La persistance de la famine en Ethiopie et dans d'autres parties d'Afrique nous préoccupe profondément et nous accueillons avec inquiétude la décision de calculer les prêts au titre de l'aide au développement international sur la base du revenu par habitant dans la région des Caraïbes. Force nous est de conclure que la crise, la faim et la famine exigent une action de la part des pays développés.

Il est clair qu'il existe un besoin pressant de réévaluation totale de l'ordre économique international actuel puisqu'il est manifeste que les critères en vigueur sont injustement défavorables aux petites nations.

La disparité des normes est fort disproportionnée entre les montants qui doivent être dépensés pour l'infrastructure par les petites et les grandes nations. Pour dire les choses simplement, un petit pays, tout comme un grand pays, peut avoir besoin d'un aéroport qui permette à des avions de mêmes dimensions d'opérer. Il est clair qu'il est nécessaire de s'attaquer rapidement à cette question si nous ne voulons pas éprouver inutilement les pays qui se heurtent aux problèmes de marchés qui sont fermés par les nations industrialisées. Nous entendons invoquer dans toutes les instances possibles le besoin d'améliorer

M. Herbert (Saint-Christophe-et-Nevis)

l'aménagement d'infrastructures, de développer le commerce, d'accroître l'assistance sous forme de formation, d'équipement et d'investissements coordonnés dans les secteurs publics et privés.

Saint-Christophe-et-Nevis a concrétisé sa politique en rendant au secteur privé son système de télécommunications. Ce système appartient maintenant à une société dont les actionnaires sont la "Cable and Wireless company" et le Gouvernement de Saint-Christophe-et-Nevis. Ce concept de coentreprise fait son chemin dans d'autres domaines d'investissement, y compris le domaine de l'industrie laitière, de la production et du traitement du coton et dans les communications.

Les organisations régionales ont leur rôle à jouer dans l'arène internationale. Il est de la plus grande importance pour la vigueur et la vitalité du cadre mondial des Nations Unies que des organismes tels que l'Organisation des Etats américains continuent à s'épanouir pleinement. L'Organisation des Etats américains représente avec fierté les intérêts des Etats-Unis d'Amérique, des pays d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud ainsi que des nations des Caraïbes de langues française, espagnole, hollandaise et anglaise. Il n'est pas du tout souhaitable qu'une organisation aussi précieuse et importante au maintien de l'épanouissement du développement par la paix, s'étiolle à présent sur le lit de malade de contraintes financières exacerbées par la réticence des Etats Membres les plus riches à se montrer prêts à verser les contributions concertées jusqu'ici. Cela portera nécessairement préjudice à notre programme de développement technique et culturel.

Espérons que cette année si propice du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies sera marquée également par un engagement des nations de revitaliser l'Organisation des Etats américains, non pas par de vaines paroles mais par des manifestations actives d'engagements et d'appuis financiers.

Cet engagement renouvelé est également nécessaire pour revitaliser et renforcer les diverses institutions des Nations Unies qui apportent une assistance technique, culturelle et pédagogique aux pays en développement qui en ont tant besoin.

Nous sommes heureux d'apprendre qu'un dialogue est en cours entre la Corée du Nord et la Corée du Sud et nous souhaitons voir s'ouvrir des négociations sur des régions où d'autres peuples en conflit appartiennent aux mêmes ethnies et dont l'histoire est très similaire, en Extrême-Orient, au Moyen-Orient et en Amérique centrale. Alors que les Nations Unies célèbrent leur quarantième anniversaire, il semble opportun de prendre une disposition majeure pour appliquer complètement le

M. Herbert (Saint-Christophe-et-Nevis)

principe de l'universalité en admettant à la fois la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée en tant que Membres de l'Organisation. Nous sommes persuadés que l'admission de ces deux nations en tant que Membres des Nations Unies pourrait contribuer positivement à l'atténuation des tensions dans la péninsule coréenne et favoriserait ainsi la paix et la sécurité internationales.

En cette ère de micro-informatique, nous commençons à mettre en relief la précision et l'infiniment petit plutôt que l'inefficacité et la grandeur. A Saint-Christophe-et-Nevis, nous aspirons ardemment à devenir un micro-Etat qui pourra servir de modèle en raison de la qualité de vie dont jouit son peuple. Nous avons été à l'avant-garde de la pensée internationale pour avoir convoqué à Saint-Christophe-et-Névis la première conférence chargée de discuter des moyens et des modalités relatifs à la célébration du 500ème anniversaire du voyage de Christophe Colomb vers le nouveau monde. Cette conférence porte ses fruits et aboutira à des mesures positives.

Nous avons le sentiment que ce quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies est d'une importance telle que le Gouvernement de Saint-Christophe-et-Nevis a désigné un site dans notre capitale historique de Basseterre. Nous y établirons un centre d'éducation supérieure et une bibliothèque nationale qui mettront en relief l'histoire et la fonction de notre grande instance internationale. C'est avec fierté que nous ferons de ce centre le complexe des programmes d'enseignement scolaire des Nations Unies.

J'espère sincèrement que tous ceux qui sont présents ici pénétreront un jour dans ce complexe historique et qu'ils reconnaîtront son importance car il symbolise notre attachement au multilatéralisme et notre reconnaissance de la nécessité de l'interdépendance en tant qu'ingrédient indispensable à la réalisation de la paix mondiale.

La séance est levée à 18 heures.